

Arrondissement de Forcalquier

MAIRIE DE



QUINSON

Téléphone : 04.92.74.40.25
Email : mairie@quinson.fr

Modification simplifiée N°1 du **Plan Local d'Urbanisme de** **QUINSON.**

Par délibération N° 11-09-22 du 19 septembre 2022, Le Conseil Municipal de QUINSON a défini les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme.

La modification N°1 vise à apporter des modifications mineures au règlement, afin de faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme, de corriger une erreur matérielle, d'unifier les règles d'implantation des nouvelles constructions dans certains quartiers du territoire et de permettre l'implantation de piscines dans une zone où elles n'étaient pas autorisées.

Le projet de modification simplifiée N°1, l'exposé des motifs et les avis émis par les Personnes Publiques Associées sont mis à la disposition du public pendant un mois, du 17 octobre au 18 novembre 2022 inclus, à l'accueil de la mairie aux jours et heures habituels, soit du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune www.quinson.fr.

Un registre sera mis à disposition pour recueillir les observations du public à l'accueil de la Mairie.

Le public pourra également adresser des courriers postaux à l'adresse suivante : Mairie, « modification simplifiée N°1 », 1 Place de la Mairie, 04500 QUINSON.

A l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le Maire présentera le bilan et le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuvera la modification simplifiée N°1, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées et des observations du public.

QUINSON, le 3 octobre 2022

